des circonstances en retenant les services d'un conseiller qui s'y connaît en recherches et en économie politique?

A ce propos, j'ajoute que, pour que soit assurée la subsistance des représentants de syndicat, il n'est pas nécessaire que se perpétue la lutte des classes ou, pour employer les mots mêmes de l'honorable député, qu'il y ait de l'animosité entre employeurs et employés.

M. Shaw: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Byrne: Oui.

M. Shaw: L'honorable député estime-t-il que le négociateur professionnel est un dirigeant de syndicat ?Je parle du genre de négociateurs professionnels que nous avons en Colombie-Britannique. Sont-ils des dirigeants de syndicats?

M. Byrne: Je n'ai jamais eu le plaisir de m'entretenir avec un négociateur professionnel, c'est-à-dire, abstraction faite des représentants de syndicats. Il y a des dirigeants de syndicats qui, à cause de leur expérience, sont appelés à se rendre d'un endroit à un autre pour participer aux négociations. Le chef ouvrier dont la carrière est couronnée de succès,-il y en a beaucoup, je crois,est celui qui réussit surtout à resserrer les rapports entre les ouvriers et la direction et qui obtient des avantages économiques sans recourir à la grève. Certes, c'est sur le plan local que le syndicat doit décider en dernier ressort, c'est-à-dire que la décision doit rester entre les mains des membres et doit s'obtenir par un vote. Mais le plan de l'honorable député réduirait les associations ouvrières à de simples groupements locaux de sorte que, en réalité, il n'existerait plus de syndicats du

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) afin de savoir si son groupe fournirait une réponse au problème. Mais, là encore, nous n'avons eu que peu d'éclaircissements? Le député a cherché à démontrer,—par une méthode différente de la mienne peut-être,—que les salaires ne sont pas la cause du chômage actuel. Dans son exposé, il a porté à notre attention deux contrats qui ont été adjugés en Colombie-Britannique.

M. Winch: Un contrat.

M. Byrne: Comme en fait foi la page 2,282 du hansard, il a déclaré:

En Colombie-Britannique, au cours des douze derniers mois, la British Columbia Electric Railway Company a eu l'occasion de demander des soumissions pour l'aménagement d'une ligne à haute tension de grande importance ainsi que pour le montage des pylônes. Des sociétés du Canada et de divers pays du monde ont présenté des soumissions

à l'égard du montage de ces tours. La plus basse soumission, venant du Canada s'établissait à environ \$1,600,000. Le contrat a été adjugé à une société italienne à un prix de beaucoup inférieur à un million. Personne ne peut attribuer l'écart au coût de la main-d'œuvre car, même si les ouvriers canadiens avaient travaillé absolument pour rien, aucune société canadienne n'aurait pu soumettre un prix comparable à celui de la société italienne.

Le député dit ensuite avoir tenu une conversation avec un administrateur d'une entreprise (de l'Est du pays, je suppose), relativement à un autre contrat.

M. Winch: De l'Ontario.

M. Byrne: Voici ce que l'administrateur de cette entreprise de l'Est du pays a dit relativement au contrat à l'égard duquel il avait présenté une soumission:

Il a dit: "Même si nous avions fourni absolument gratuitement notre usine et nos machines, et si nous n'avions tenu aucun compte des frais d'administration et des matières premières nécessaires, nous n'aurions pu soumettre un prix comparable à celui de la société anglaise qui doit au surplus, acquitter des droits douaniers de 20 p. 100 pour venir exécuter ce contrat au Canada."... Le président m'a dit qu'il ne pouvait en faire autant. Ces travaux représentaient environ 300,000 heureshommes de travail.

Et ainsi de suite. Je ne m'en prends pas à l'argument. Je reconnais comme le député que le problème n'en est pas un de salaires. Après avoir relu le discours à plusieurs reprises, je n'ai pu rien y comprendre; je vais demander à l'honorable député de me permettre d'aller me le faire expliquer à son bureau.

M. Winch: Oui. Si l'honorable député veut bien examiner ma proposition, il verra de quoi il s'agit. Je l'ai expliquée.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas encore ce que l'honorable député voulait dire.

M. Winch: Ce n'est pas la première fois.

M. Argue: C'est la même chose qui se poursuit.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Byrne: A mon avis, la conclusion qu'il a tirée n'est pas plus concluante que la réponse qu'on pourrait donner au vieux problème qui consiste à savoir combien il faut d'avoine avec un peu de foin pour hiverner quelques bestiaux.

Je regrette de ne pouvoir appuyer ni l'amendement ni le sous-amendement, car ni l'un ni l'autre ne constitue une façon de régler le problème. Cependant, l'un et l'autre renverseraient le Gouvernement, ce qui exigerait d'autres élections générales. Les membres de l'opposition sont peut-être d'avis que c'est là la façon de régler le problème, mais je ne